

# SCRIPTA

---

**Numéro Scripta :** 7263

**Auteur(s) :** Henri II Plantagenêt, Angleterre (roi)

**Bénéficiaire(s) :** Cerisy-la-Forêt, Saint-Vigor (abbaye)

**Genre d'acte :** charte

**Authenticité :** non suspect

**Datation :** [1172-1182]

**Action juridique :** confirmation

**Langue du texte :** latin

## Analyse

Confirmation de la donation de l'église de Mosles, faite à l'abbaye de Cerisy par Guillaume Gernon.

## Tableau de la tradition

### Éditions principales

a. Berger Élie, Delisle Léopold, *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie concernant les provinces françaises et les affaires de France*, Paris, Imprimerie Nationale (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), 1916-1927, 3 vol., n° DLXXXIV, t. 2, p. 168-169.

## Dissertation critique

« 1172-1173 – 1182 » : sur la datation de cet acte, voir DELISLE/BERGER, *Recueil des actes de Henri II*, t. 2, p. 168. Souscription de Gautier de Coutances, archidiacre d'Oxford, élu évêque de Lincoln le 8 mai 1183. Henri II n'a pas été en Normandie entre janvier et mai 1183.

Texte établi d'après a

[Henri], par la grace de Dieu roy d'Angleterre, duc de Normandie et Aquitaine, comte d'Anjou, à l'archevesque de Rouen, evesques, abbés, comtes, barons, justiciers, vicomtes, ministres et tous fideles subjects, salut.

Soyez certains et cognoissans que Guillaume Gernon et sa femme Havis de l'Isle, Robert de Juvigny et Geoffroy filz aysné de la dite Havys ont donné à Dieu et à Saint Vigor de Cerisy, à Martin abbé et aux moynes servans à Dieu au dit lieu en pure et perpetuelle aumosne à Bayeux en ma presence, de mon consentement et par ma faveur, par les mains de Henry, evesque de Bayeux, l'église de Molles, avec les terres, dixmes et toutes autres appartenances, en la presence de Jordain de Molles, prestre, Jean de Littry, son neveu et heritier, qui ont eu ce present agreable, lesquels pretendoient le droict de la dite eglise leur appartenir. A ces causes je veux et ordonne que la dite abbaye, abbé et religieux d'icelle, ayent et tiennent la dite eglise avec toutes les terres, aumosnes et appartenances, librement, paisiblement et honorablement, et faicte[s] deffenses à toutes personnes de leur faire aucune injure ny violence en quoy que ce soit. Outre sçachez que les dits Gernon et femme, Robert de Juvigny et Geffroy son frere ont accordé et consenty devant moy que la donation du manoir de Fresnay, qui avoit esté faicte par Raoul de l'Isle, demeure ferme et valable sans y rien reclamer, et l'ont confirmé de leur escrit. Pourquoy je veux et ordonne que la dicte abbaye tienne et possede le dit manoir librement et paisiblement et honorablement, d'aultant que je la tiens pour mienne et toutes ses possessions sont en ma protection et sauve garde.

Tesmoins: maistre Gaultier de Coustances, Raoul Foliot archidiacre, Roger chappellain, Guillaume comte de Magneville, Guillaume de Humet, Hamon Piscerne, Henry de Clairi, Lucas son frere, Guillaume....., Robert de Villiers, Robert du Manoir.

